

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Le Treize Avril deux mil quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIÈRE Jean-Marc - COPPÉE Philippe - FAVET Gilles - CHOIN René - LAMBERT Patricia - PREDKI Jacqueline - MARYNOWSKI Evelyne - BEAUFAYS Michel.

Absents excusés : MM. BRUNEAUX Michel - BERTRAND Grégory - PAULET Yvon

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2015-04-053 - Vote du Compte Administratif 2014 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Philippe COPPÉE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du Maire, le compte administratif 2014 qui fait apparaître :

un déficit d'investissement de	52.042,83 €
un excédent de fonctionnement de	785.667,12 €

N° 2015-04-054 - Approbation du Compte de Gestion 2014 – BP Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Landrichamps, le 13 avril 2015

N° 2015-04-055 - Affectation du Résultat de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé le 13 avril 2015, le compte administratif pour 2014, qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **785.667,12 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **52.042,83 €**,

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à **0,00 €** et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **1.200,00 €**.

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour **53.242,83 €**.

Affectation au déficit reporté, Compte D 001, pour **53.242,83 €**

Affectation à l'excédent reporté, Compte R 002, pour **732.424,29 €**

N° 2015-04-056 - Vote des taux d'imposition 2015 des Taxes Directes Locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **arrête** les taux d'imposition définitifs applicables pour l'exercice 2015 aux Taxes Directes Locales d'après le tableau ci-après.

Désignation des Taxes	Taux Fixés pour 2015	Bases d'Imposition 2015	Produit Fiscal
Taxe d'Habitation	4,610 %	76.800	3.540
Taxe Foncière Bâti	0,780 %	49.200	384
Taxe Foncière Non Bâti	0,000 %	5.700	0
C.F.E.	5,880 %	2.200	129
TOTAL DU PRODUIT			4.053

N° 2015-04-057 - Vote du Budget Primitif 2015 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions du Maire sur l'élaboration du Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote** comme ci-après :

Le budget qui s'équilibre, tant en Recettes qu'en Dépenses :

Section d'Investissement :: **969.867,12 €**

Section de Fonctionnement : **927.644,29 €**

N° 2015-04-058 - Vote du Compte administratif 2014
Budget Service de l'Eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe COPPÉE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du Service des Eaux et de l'Assainissement, dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**,
en l'absence du Maire, le compte administratif 2014 qui fait apparaître :

un excédent d'Investissement de **6.972,74 €**

un excédent de Fonctionnement de **3.957,58 €**

N° 2015-04-059 - Approbation du Compte de Gestion 2014
Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, statuant sur le Compte de Gestion du Receveur, concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif, constate la concordance des chiffres présentés et,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** ledit Compte de Gestion.

N° 2015-04-060 – Affectation du Résultat 2014 - Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, de **3.957,58 €** et un excédent d'investissement de **6.972,74 €**.

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **0 €**

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat suivant :

- au C/ R 001 report à nouveau la somme de **6.972,74 €**

- au C/ R 002 report à nouveau la somme de **3.957,58 €**

N° 2015-04-061 – Vote du Budget 2015 - Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Statuant sur le Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement, après en-avoir délibéré **adopte** celui-ci à l'unanimité, équilibré tant en recettes qu'en dépenses en :

Section d'exploitation : **29.338,58** Euros

Section d'Investissement : **22.881,32** Euros

N° 2015-04-062 – Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **décide** de verser une subvention d'un montant de **2.500 €** (deux mil cinq cents Euro) au C.C.A.S. de la Commune de Landrichamps.

N° 2015-04-063 – Subvention "Landrichamps Loisirs"

Afin d'aider l'Association Landrichamps Loisirs dans l'animation qu'elle apporte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, 8 voix Pour (MM. BRUNEAUX Michel - CHOIN René – Mme PREDKI Jacqueline n'ont pas pris part au vote)

* **décide** d'allouer une subvention de **3.000** Euros (Trois mil Euro) à l'Association Landrichamps-Loisirs.

N° 2015-04-064 – Action Solidarité Ardennes Alzheimer

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour soutenir l'Action Solidarité Ardenne Alzheimer qui travaille à la création locale de centres d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

* **accepte** de verser au Lions Club de Givet une subvention de **150 €**.

N° 2015-04-065 – Subvention à l'Association des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Vote** une subvention de **100 €** à l'Association des Anciens Combattants.

N° 2015-04-066 – Subvention pour voyages d'études

Après avoir entendu les explications du Maire concernant le versement d'une subvention aux familles dont les enfants participent à un voyage scolaire éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **décide** de verser une subvention, d'un montant de **100 €** par élève concerné, directement aux familles, sur présentation de justificatifs.

N° 2015-04-067 — Souscription d'un Prêt Relais TVA à taux fixe

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS,
Après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers
Etablissements Financiers et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

Article 1^{er} :

Pour financer les travaux de la Salle Polyvalente, la Commune de Landrichamps
contracte auprès de la Caisse d'Épargne LORRAINE-CHAMPAGNE-
ARDENNE, un emprunt relais TVA d'un montant de Cent Mille €uros
(100.000 €) au Taux Fixe de 1,61 %.

Article 2 :

La durée de l'emprunt est de **24 Mois** avec paiement des intérêts annuels.

La Commission d'Engagement s'élève à : **Néant**

Les frais de dossier s'élève à : **120 €uros**

Le Capital sera remboursé in fine.

Article 3 :

Le Maire est autorisé à signer tous contrats à intervenir.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de la Communauté de
Communes Ardenne rives de Meuse qui souhaite pouvoir venir à la rencontre
des conseils municipaux afin d'échanger avec les élus communaux sur les
perspectives d'investissement, et le fonctionnement de la communauté.

Il est 20 h 30, le Maire clos et lève la séance.